



TERMES DE RÉFÉRENCES AUDIT FINANCIER FINAL POUR LE PROJET :
« Production sociale collective de l'habitat au Salvador »

Généralités :

Entité : Habitat-Cité

Objet : Audit du Projet « *Production sociale collective de l'habitat au Salvador* »

Convention n° : 23/SI/AM/043

Période à auditer : 01/01/2023 au 31/12/2025

Date limite de dépôts des offres : 22 août 2025

Date limite de demande d'informations complémentaires : 11 août

Lieux de l'audit : 62 rue Vergniaud, 75013, Paris, France - Les pièces justificatives du Salvador seront mises à la disposition de l'auditeur en France.



Table des matières

I.	Avant-propos.....	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l'audit	7
IV.	Organisation de l'audit	8
A.	Méthodologie et approche de l'audit.....	8
B.	Lieu d'Intervention.....	8
C.	Documents de référence mis à disposition.....	8
V.	Déroulement et étendue de l'audit	9
A.	Réunion de cadrage avec l'auditeur	9
B.	La réalisation et la restitution de l'audit financier.....	9
VI.	Rapports à fournir	9
VII.	Conditions et analyses des offres.....	10
A.	Proposition technique et financière.....	10
B.	Evaluation des applications	10
C.	Budget détaillé	11
D.	Conditions de remise des offres	11
VIII.	Annexes.....	13
A.	Budget du Projet.....	13

I. Avant-propos

À propos d'Habitat-Cité

Créée en 2003, Habitat-Cité est une association de solidarité internationale œuvrant dans le domaine du mal-logement et pour l'accès aux droits fondamentaux des personnes vivant dans des conditions de grande précarité en France : à la rue, dans des hébergements d'urgence, des squats et des quartiers précaires.

L'association intervient au Salvador, en Haïti et en Colombie à l'international, et en France. Habitat-Cité a une expérience de plus de 15 ans dans la mise en œuvre de programmes de développement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté par le biais de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la formation et le renforcement de capacités, la mise en œuvre de méthodologies participatives, l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, la souveraineté alimentaire et la protection de l'environnement. Un conseil d'administration composé de 6 personnes assure la gouvernance d'Habitat-Cité. La parité femme/homme est respectée. Habitat-Cité est membre de Coordination Sud depuis 2013, son adhésion a été parrainée par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, ex-Fondation Abbé Pierre, et le Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES).

II. Description du projet

Le projet porté par Habitat-Cité et FUNDASAL entend participer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités de genre, à travers l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie de familles en situation précaire dans trois quartiers au Salvador. Il vise à accompagner des groupes d'habitant-e-s pour l'amélioration et la construction de leur habitat, à renforcer l'organisation des collectifs et du tissu social pour aller vers l'autogestion, à intégrer une démarche qui prend en compte les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux enfants. Ce projet s'inscrit dans la continuité du programme triennal : « Coopératives de logement et production sociale de l'habitat » (COOP : novembre 2019 - décembre 2022) et en parallèle du projet Action Pour l'Habitat (APH) cofinancé par l'Agence Française de Développement (phase en cours : 2024-2027).

Durée	3 ans
Budget total contractuel	683 028,32 €
Lieux	Salvador
Objectifs de l'action	Objectif global : Contribuer à l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie de collectifs en situation de vulnérabilité en les accompagnant vers l'autogestion, en intégrant une perspective de genre et une approche durable OS1 : Accompagner des groupes d'habitant-e-s pour l'amélioration de leur habitat de manière collective et faire communauté. OS2 : Renforcer l'organisation des collectifs et le tissu social pour aller vers l'autogestion des processus d'amélioration de l'habitat en prenant en compte les inégalités de genre. OS3 : Identifier des opportunités avec les habitant-e-s pour la formulation d'actions spécifiques de renforcement de l'économie des familles.

Bénéficiaires directs	Bénéficiaires direct es 39 familles dans le quartier Cuna de la Paz 88 familles dans le quartier de Bendicion de Dios 32 familles dans le quartier de Venecia
Bénéficiaires indirects	Bénéficiaires indirect es : 62 familles dans le quartier Cuna de la Paz 7039 habitant-e-s des communautés voisines du quartier de Cuna de la Paz 88 familles dans le quartier Bendicion de Dios 32 familles dans le quartier de Venecia
Résultats attendus	Objectif spécifique 1 : Accompagner des groupes d'habitant-e-s pour l'amélioration de leur habitat de manière collective et faire communauté. R1 - 39 maisons sont construites à Cuna de la Paz, avec des systèmes de construction antisismiques et l'utilisation de matériaux naturels accessibles localement. R2 - Un projet architectural et urbanistique participatif est défini à Bendicion de Dios avec des critères environnementaux et durables pour la communauté. R3 - Les permis de construire du quartier de Bendicion de Dios sont obtenus grâce à un accompagnement technique et à l'autogestion communautaire. R4 - Les habitant-e-s de la communauté de Villa Venecia sont accompagnés dans des démarches de gestion pour la continuité des travaux d'amélioration de l'habitat (recherche de fonds, lien et démarche avec la municipalité, etc.) Objectif spécifique 2 : Renforcer l'organisation des collectifs et le tissu social pour aller vers l'autogestion des processus d'amélioration de l'habitat en prenant en compte les inégalités de genre R1- Le nombre de membres des coopératives de logement a augmenté et atteint 62 au total. R2 - 39 familles membres des coopératives de logement et 88 familles du quartier Bendicion de Dios sont formées et participent au processus de l'aide mutuelle à Cuna de la Paz. R3 - Les inégalités de genre et les violences envers les femmes et les enfants sont identifiées dans les quartiers de Cuna de la Paz et Bendicion de Dios et des actions sont définies avec les femmes et les enfants. R4 - L'Association de Développement Communautaire (ADESCO), les enfants et la jeunesse participent à des processus de renforcement des compétences à Bendicion de Dios. Objectif spécifique 3 : Identifier des opportunités avec les habitant-e-s pour la formulation d'actions spécifiques de renforcement de l'économie des familles. R1- Des projets sont formulés de manière participative avec les habitant-e-s pour le renforcement des moyens de subsistance et de l'économie familiale. R2- Des projets sont déposés auprès de nouveaux bailleurs.
Activités principales	<u>Objectif spécifique 1 : Accompagner des groupes d'habitant-e-s pour l'amélioration de leur habitat de manière collective et faire communauté.</u> R1– 39 maisons sont construites à Cuna de la Paz, avec des systèmes de construction antisismiques et l'utilisation de matériaux naturels accessibles localement. Gestions pour l'approbation du système constructif Quincha/Bahareque par les autorités locales <u>Bénéficiaires direct-e-s :</u> 39 familles de Cuna de la Paz <u>Bénéficiaires indirect-e-s :</u> 62 familles de Cuna de la Paz, FUNDASAL et ses partenaires internationaux <u>Durée :</u> 6 mois (dont 3 mois en 2022 et de janvier à mars 2023)

Construction de 39 maisons à Cuna de la Paz

Bénéficiaires direct-e-s : 39 familles de Cuna de la Paz

Bénéficiaires indirect-e-s : 62 familles de Cuna de la Paz

Durée : 32 mois

Recherche pour la mise en œuvre de solutions architecturales et urbanistiques basées sur la nature

Bénéficiaires direct-e-s : 62 familles de Cuna de la Paz

Bénéficiaires indirect-e-s : futurs collectifs d'habitant-e-s accompagnés

Durée : 5 mois

R2– Un projet architectural et urbanistique participatif est défini à Bendicion de Dios avec des critères environnementaux et durables.

Mise en place d'un concours pour la conception architecturale et urbanistique du quartier de Bendicion de Dios

Bénéficiaires direct-e-s : 88 familles du quartier de Bendicion de Dios

Bénéficiaires indirect-e-s : les universités sollicitées, la municipalité d'Ilopango

Durée : 7 mois

Elaboration d'un dossier technique pour la mise en oeuvre du projet de construction (avec la participation des habitant-e-s et des partenaires du projet)

Bénéficiaires direct-e-s : 88 familles du quartier de Bendicion de Dios

Bénéficiaires indirect-e-s : la municipalité d'Ilopango

Durée : 10 mois

R3– Les 88 permis de construire du quartier de Bendicion de Dios sont obtenus grâce à un accompagnement technique et à l'autogestion communautaire.

Accompagnement technique et autogestion communautaire pour l'obtention de 88 permis de construire à Bendición de Dios

Bénéficiaires direct-e-s : 88 familles de Bendicion de Dios

Bénéficiaires indirect-e-s : la municipalité d'Ilopango

Durée : 6 mois

R4– Les habitant-e-s de la communauté de Villa Venecia sont accompagnés dans des démarches de gestion pour la continuité des travaux d'amélioration de l'habitat (recherche de fonds, lien et démarche avec la municipalité, etc.)

Accompagnement pour les démarches d'amélioration de l'habitat et du quartier

Bénéficiaires direct-e-s : 32 familles de Venecia

Bénéficiaires indirect-e-s : la municipalité de Soyapango

Durée : 13 mois

Objectif spécifique 2 : Renforcer l'organisation des collectifs et le tissu social pour aller vers l'autogestion des processus d'amélioration de l'habitat en prenant en compte les inégalités de genre

R1– Le nombre de membres des coopératives de logement a augmenté et atteint 62 au total.

Incorporation de 35 nouveaux membres dans les coopératives et formation

Bénéficiaires direct-e-s : 62 membres des coopératives et leurs familles

Bénéficiaires indirect-e-s : 62 membres des coopératives et leurs familles

Durée : 36 mois

	R2– 39 familles membres des coopératives de logement et 88 familles du quartier Bendicion de Dios sont formées et participent au processus de l'aide mutuelle à Cuna de la Paz. Renforcement de l'implication des familles et des institutions dans le dispositif d'aide mutuelle ou entraide <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : 39 membres des coopératives et leurs familles <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles <u>Durée</u> : 33 mois Renforcement de la cohésion entre les membres des coopératives <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles <u>Durée</u> : 17 mois Formation et suivi de la structure organisationnelle des coopératives <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles <u>Durée</u> : 15 mois Élaboration d'une stratégie de durabilité dans les coopératives de logement <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles <u>Durée</u> : 4 mois Mise en œuvre de l'aide mutuelle ou entraide dans le quartier de Bendicion de Dios <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : 88 familles du quartier de Bendicion de Dios <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : La municipalité de Ilopango <u>Durée</u> : 6 mois Renforcement de l'organisation communautaire à Bendicion de Dios <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : 88 familles du quartier de Bendicion de Dios <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : La municipalité de Ilopango <u>Durée</u> : 36 mois R3– Les inégalités de genre et les violences envers les femmes et les enfants sont identifiées dans les quartiers de Cuna de la Paz et Bendicion de Dios et des actions sont définies avec les femmes et les enfants. Réalisation de deux diagnostics participatifs de genre, un à Cuna de la Paz et un à Bendición de Dios <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : 62 membres des coopératives et leurs familles à Cuna de la Paz, 88 familles à Bendicion de Dios <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : les autres communautés accompagnées par FUNDASAL <u>Durée</u> : 3 mois Elaboration et mises en oeuvre des plans de formation et d'activités avec les femmes de Cuna de la Paz et Bendición de Dios <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Durée</u> : à définir au cours de la première année Création ou renforcement d'un ou de groupes de femmes pour la recherche d'un appui pour développer une activité culturelle, productrice ou environnementale <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : à définir au cours de la première année
--	---

	<u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Durée</u> : à définir au cours de la première année R4–L'Association de Développement Communautaire (ADESCO), les enfants et la jeunesse participent à des processus de renforcement des compétences à Bendicion de Dios. Réalisation d'un diagnostic Jeunesse à Bendicion de Dios <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Durée</u> : à définir au cours de la première année Définition d'un plan d'accompagnement de la jeunesse (des enfants et des adolescents) du quartier de Bendicion de Dios <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Durée</u> : à définir au cours de la première année Mise en œuvre d'activités spécifiques pour la jeunesse <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : à définir au cours de la première année <u>Durée</u> : à définir au cours de la première année <u>Objectif spécifique 3</u> : Identifier des opportunités avec les habitant-e-s pour la formulation d'actions spécifiques de renforcement de l'économie des familles R1- Des projets sont formulés de manière participative avec les habitant-e-s pour le renforcement des moyens de subsistance et de l'économie familiale. Identification d'opportunités économiques de groupe et réflexion sur le fonctionnement en collectif (Groupes d'économie solidaire SECOME, Confection d'artisanat à Cuna de la Paz en lien avec la construction d'une infrastructure communautaire, question des espaces habitables et des espaces de vente, promotion des compétences acquises dans les métiers de la construction, etc.) <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : les habitant-e-s des trois communautés <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : les municipalités de La Palma, Ilopango et Soyapango <u>Durée</u> : 36 mois R2- Des projets sont déposés auprès de nouveaux bailleurs. Formulation de projets ou d'actions pour l'obtention de fonds complémentaires <u>Bénéficiaires direct-e-s</u> : les habitant-e-s des trois communautés <u>Bénéficiaires indirect-e-s</u> : les municipalités de La Palma, Ilopango et Soyapango <u>Durée</u> : 36 mois
--	--

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Habitat-Cité et FUNDASAL, financé à hauteur de **38%** par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, **doit faire l'objet d'un audit financier externe (final) pour les dépenses réalisées au sein du projet.** La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Habitat-Cité et FUNDASAL pour les dépenses réalisées dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, qui souhaite que l'audit soit réalisé en accord avec les exigences et règles de la Fondation pour le Logement ;
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier ;
- Certifier le rapport financier à présenter à la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

D'autre part, l'auditeur sélectionné fournira un appui-conseil sur les thématiques suivantes :

- Système d'archivage ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Reporting financier.

IV. Organisation de l'audit

A. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant sera un cabinet conseil, expert en analyse financière et comptable. Sa connaissance du suivi des programmes de développement sera très appréciée. Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

B. Lieu d'Intervention

Les interventions auront principalement lieu au siège d'Habitat-Cité, situé au 62, rue Vergniaud 75013 Paris, France.

Certaines interventions pourront être réalisées à distance.

C. Documents de référence mis à disposition

- Convention de financement du projet signée entre Habitat-Cité et la Fondation pour le Logement des Défavorisés ;
- Convention entre Habitat-Cité et FUNDASAL et ses avenants ;
- Le budget détaillé du projet ;
- Les rapports narratifs du projet ;
- Le rapport financier final du projet ;
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications.

V. Déroulement et étendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps.

A. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par Habitat-Cité du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit intermédiaire et de l'audit final. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet.

B. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la convention de financement avec la Fondation pour le Logement des Défavorisés ;
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier ;
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la convention de financement avec la Fondation pour le Logement des Défavorisés ;
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable d'Habitat-Cité ou dans celui de FUNDASAL conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une **note de cadrage** qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

Un **audit financier final** sera effectué à la fin de la période de mise en œuvre du projet, prévue le **31 décembre 2025**. L'audit devra avoir lieu entre février et mars 2026 pour permettre de transmettre le rapport d'audit idéalement en avril 2026. Le rapport

d'audit final doit être soumis à la Fondation pour le Logement des Défavorisés au plus tard six mois après la date de clôture du projet, soit le **30 juin 2026**.

Le rapport doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

Une **lettre de management** reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations devra être fournie.

VII. Conditions et analyses des offres

A. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Habitat-Cité :

- Une proposition technique qui devra indiquer :
 - La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
 - Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
 - Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
 - Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.
- Une proposition financière qui devra indiquer :
 - Les coûts totaux de l'audit en EUROS TTC ;
 - Les modalités de paiement (échancier) ;
- Le profil du consultant :
 - L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables ;
 - Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français ;
 - Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, etc.) ;
- Le consultant doit s'engager à respecter les normes internationales en matière de protection de l'environnement et de droit du travail, dont les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales en matière d'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays de réalisation du projet (Salvador).

B. Evaluation des applications

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement de bailleurs privés</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIÈRE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Production sociale collective de l'habitat au Salvador » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

C. Budget détaillé

Le budget *maximum* pour l'audit est de **15 000 euros** toutes taxes comprises.

D. Conditions de remise des offres

Les offres sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence « **Proposition Audit projet Salvador / FLD** », impérativement aux adresses suivantes avec demande d'accusé de réception :

Assya CAYEZ, Responsable de Programmes : assya.cayez@habitat-cite.org
 Diouldé BARRY, Coordinateur administratif et financier : caf@habitat-cite.org
 Marie PASCAL, Directrice : marie.pascal@habitat-cite.org

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à : Assya CAYEZ, Responsable des Programmes / assya.cayez@habitat-cite.org et

Diouldé BARRY, Coordinateur administratif et financier : caf@habitat-cite.org

CALENDRIER

	Date
Date limite de demande d'informations complémentaires	11 août 2025
Date limite d'envoi des candidatures	22 août 2025 à 23h59 (UTC+01:00)
Entretiens complémentaires	Entre le 3 et le 12 septembre
Notification de l'attribution	18 septembre 2025
Date estimée de démarrage	23 septembre 2025

VIII. Annexes

A. Budget du Projet

Description / Description	AÑO - Année 1	AÑO - Année 2	AÑO - Année 3	TOTAL	Budget prévisionnel Fondation pour le Logement Année 1	Budget prévisionnel Fondation pour le Logement Année 2	Budget prévisionnel Fondation pour le Logement Année 3	Vérification_Total_Fon dation pour le Logement BUDGET INITIAL
FRA Objectif spécifique 1 : Construire des logements collectivement et construire communauté Construire des logements en appliquant des techniques de construction respectueuses de l'environnement, adaptées aux contextes et aux différentes formes d'organisation avec le protagonisme des habitants, en renforçant les compétences techniques dans les méthodes de construction.								
ESP								
TOTAL R1 FUNDASAL	198 171,80 €	460 823,21 €	568 944,99 €	1 227 940,00 €	142 138,76 €	99 619,85 €	55 283,68 €	297 042,29 €
TOTAL R2 FUNDASAL	412,71 €	9 405,47 €	- €	9 818,18 €	4 545,45 €	1 818,18 €	3 454,55 €	9 818,18 €
TOTAL R3 FUNDASAL	- €	2 000,00 €	5 390,91 €	7 390,91 €	- €	- €	7 390,91 €	7 390,91 €
TOTAL R4 FUNDASAL	- €	9 090,91 €	- €	9 090,91 €	- €	- €	- €	- €
FRA Objectif spécifique 2 : Renforcer l'organisation des collectifs et le tissu social pour aller vers l'autogestion des processus d'amélioration de l'habitat en prenant en compte les inégalités de genre								
ESP								
Objetivo específico 2: Reforzar la organización de los colectivos y el tejido social para ir hacia la autogestión de los procesos de mejora del hábitat tomando en cuenta las desigualdades de género								
TOTAL R1 FUNDASAL	1 678,78 €	1 500,00 €	730,29 €	3 909,07 €	818,18 €	818,18 €	818,16 €	2 454,52 €
TOTAL R2 FUNDASAL	578,39 €	6 845,45 €	454,55 €	7 878,39 €	454,55 €	3 650,00 €	3 650,00 €	7 754,55 €
TOTAL R3 FUNDASAL	992,93 €	1 625,26 €	1 336,36 €	3 954,55 €	545,45 €	545,45 €	545,45 €	1 636,36 €
TOTAL R4 FUNDASAL	412,12 €	412,12 €	412,12 €	1 236,35 €	- €	- €	- €	- €
Objectif spécifique 3 : Identifier des opportunités avec les habitant-e-s pour la formulation d'actions spécifiques de renforcement de l'économie des familles et de la souveraineté alimentaire. Objetivo específico 3 :								
TOTAL R1 FUNDASAL	204,55 €	204,55 €	204,55 €	613,64 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL R2 FUNDASAL	120,23 €	120,23 €	120,23 €	360,68 €	- €	- €	- €	- €
Funcionamiento y Seguimiento FUNDASAL								
TOTAL 1 FUNDASAL	100 478,15 €	110 598,62 €	105 877,78 €	316 954,55 €	47 041,21 €	46 359,40 €	33 002,57 €	126 403,18 €
SUB TOTAL 1 - SOUS TOTAL 1 (FUNDASAL)								
SUB TOTAL 1 - SOUS TOTAL 1 (FUNDASAL)	303 049,64 €	602 625,82 €	683 471,77 €	1 589 147,23 €	195 543,61 €	152 811,06 €	104 145,32 €	452 500,00 €
Seguimiento Habitat-Cité - Suivi Habitat-Cité								
SOUS TOTAL 1 Habitat-Cité	46 756,45 €	48 009,15 €	49 261,84 €	144 027,44 €	46 756,45 €	48 009,15 €	49 261,84 €	144 027,44 €
Frais administratifs Habitat-Cité (5,5%)	13 326,50 €	11 231,98 €	8 250,53 €	32 809,01 €	13 326,50 €	11 231,98 €	8 250,53 €	32 809,01 €
SUB TOTAL 2 - SOUS TOTAL 2 (Habitat-Cité)								
SUB TOTAL 2 - SOUS TOTAL 2 (Habitat-Cité)	60 082,96 €	59 241,12 €	57 512,37 €	176 836,45 €	60 082,96 €	59 241,12 €	57 512,37 €	176 836,45 €
TOTAL								
TOTAL	363 132,60 €	661 866,94 €	740 984,14 €	1 765 983,68 €	255 626,57 €	212 052,18 €	161 657,69 €	629 336,45 €
Estudio de impacto - Etude d'impact								
Auditoria externa - Audit externe								
SUB TOTAL 3 - SOUS TOTAL 3	- €	10 000,00 €	43 691,87 €	53 691,87 €	5 000,00 €	5 000,00 €	43 691,87 €	53 691,88 €
TOTAL GENERAL								
TOTAL GENERAL	363 132,60 €	671 866,94 €	784 676,00 €	1 819 675,54 €	260 626,57 €	217 052,18 €	205 349,56 €	683 028,32 €